



Commune d'Ursy

N° 14 / décembre 2017

URSY INFO





Commune d'Ursy

CONVOCAATION

Les citoyennes et les citoyens de la commune d'Ursy
sont convoqués en assemblée communale

Lundi 11 décembre 2017 à 20h00
salle communale – Ursy

ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 22 mai 2017
(ne sera pas lu, il figure dans le journal d'information)
2. Crèche le Bourillon
 - 2.1 Subvention
 - 2.2 Cautionnement
 - 2.3 Rapport de la commission financière
 - 2.4 Approbation
3. Budgets 2018
 - 3.1 Budget de fonctionnement
 - 3.2 Budget des investissements
 - 3.2.1 Crédit d'étude projet bâtiment administratif communal
 - 3.2.2 Achat propriété, parcelle 196 RF Ursy
 - 3.2.3 Remplacement du véhicule édilitaire
 - 3.2.4 Remplacement de la balayeuse
 - 3.2.5 Crédit pour l'harmonisation du plan d'aménagement local
 - 3.3 Rapport de la Commission financière
 - 3.4 Approbation
4. Zone « Les Terraux » : modification du domaine privé-public
5. Règlement relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires : présentation et approbation
6. Règlement scolaire : présentation et approbation
7. Règlement sur la détention et l'imposition des chiens : présentation et approbation
8. Adhésion à la nouvelle Association du « Service de logopédie, de psychologie et de psychomotricité de la Glâne-Veveyse » : présentation et approbation
9. Statuts de l'Association du « Service de logopédie , de psychologie et de la psychomotricité de la Glâne-Veveyse » : présentation et approbation
10. Divers

Les documents soumis à l'assemblée communale peuvent être consultés sur le site www.ursy.ch ou à l'administration communale durant les heures d'ouverture du guichet.

Le mot du Syndic

Chers habitantes et habitants de la Commune d'Ursy,

L'année 2017 touche à sa fin. La prochaine assemblée communale est fixée au 11 décembre prochain. Elle aura comme point principal la présentation et l'approbation des budgets 2018 de fonctionnement et d'investissements. Des explications concernant plusieurs points de l'ordre du jour figurent dans ce journal communal d'information. La parution de ce dernier est aussi l'occasion pour le Conseil communal de vous transmettre des informations essentielles et de faire le point sur quelques dossiers importants.

Situation financière : notre commune se porte bien. Le budget de fonctionnement 2018 a pu être bouclé sans problème. Ceci ne signifie pas pour autant que la rigueur n'est pas de mise. Le Conseil communal a et doit avoir en permanence le souci de gérer au mieux les deniers publics tout en trouvant le juste équilibre entre des bonnes prestations pour les habitants et des dépenses de fonctionnement ou d'investissement soigneusement analysées et indispensables. L'assise financière de notre commune est bonne et il faudra tout cela pour les années à venir. Dès 2019, les nouvelles charges, tout spécialement du district, seront nombreuses (suite de la rénovation des homes, agrandissement du CO à Romont, extension de la step d'Ecublens, transports scolaires à charge des communes et notre nouveau complexe scolaire) sans oublier le retour à la normale pour la commune de Siviriez. Tout ceci induira pour les autres communes du district dont Ursy d'importantes charges supplémentaires. La planification financière mise à jour régulièrement nous aide à anticiper. Le Conseil communal est toujours très attentif à l'évolution de la situation.

Internet haut débit : l'installation a eu lieu dans l'ensemble des villages de la commune. Il faut cependant encore patienter quelques semaines pour que tout cela soit opérationnel. Une séance d'information sera organisée en janvier 2018.

Nouveau complexe scolaire : la construction suit son cours et la commission de construction assure avec nos mandataires et les entreprises adjudicataires le bon déroulement du chantier. Le calendrier est tenu et le budget sera respecté. Le Conseil communal planche actuellement sur l'organisation et le fonctionnement de ce complexe (entretien, conciergerie, etc...). Concernant l'organisation scolaire, celle-ci est du ressort de la responsable d'établissement et de la commission scolaire. La question de la future affectation des bâtiments scolaires actuels est un sujet que le Conseil communal traitera en 2018 et des propositions seront présentées lors d'une prochaine assemblée communale.

Aménagement du territoire : ce dossier est certainement l'un des plus grands défis de ces prochaines années. La mise en consultation toute récente du plan directeur cantonal laisse apparaître que la commune d'Ursy sera toujours considérée comme pôle régional. Sur cette base, le visage futur de notre commune pourra être pensé, discuté et planifié. La population sera consultée le moment venu lors de l'harmonisation et de la révision du plan d'aménagement local de notre commune.

Réfection des routes AF : malgré toutes les précautions prises par le Conseil communal, les chantiers 2017 à Esmonts et à Morlens, tout spécialement, n'ont pas été conduits à satisfaction par nos mandataires. Une séance de mise au point avec les bureaux et entreprises mandatés aura lieu prochainement afin de régler les problèmes subsistants et de définir la collaboration pour l'étape 2 afin de ne pas répéter cet exercice désagréable.

La cohésion communale passe aussi par une participation active de la population à la vie associative. Les sociétés culturelles et sportives ainsi que les groupements sont très dynamiques dans notre commune. Aussi, je vous encourage vivement à participer, dans la mesure du possible, à ces rencontres organisées tout au long de l'année.

Au terme de cette année 2017, je remercie très sincèrement et très chaleureusement toutes les personnes actives pour notre collectivité. Pour leur travail, leur engagement et leur dévouement, j'adresse une mention et une reconnaissance toute spéciale à toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs communaux ainsi qu'à mes collègues du Conseil communal.

Au nom des autorités communales et en mon nom personnel, je vous souhaite de belles fêtes et je vous adresse des vœux de santé et de bonheur pour la nouvelle année.

Philippe Conus, Syndic



Assemblée communale du 22 mai 2017 Salle communale – Ursy – 20.00 heures

Assemblée communale convoquée par une insertion dans la Feuille officielle du canton de Fribourg n° 18 du 5 mai 2017, par un tout ménage, l'affichage au pilier public et dans le journal d'information de la commune.

Président : Philippe Conus, Syndic
Scrutateurs : Christian Bérard, Michel Crausaz, Christophe Richo, Huguetta Vaucher
Présents : 125 citoyennes et citoyens (6.37 % des électeurs et électrices)

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'Assemblée du 12 décembre 2016 (n'est pas lu, il figure dans le journal d'information communal)
2. Comptes 2016
 - 2.1 Comptes de fonctionnement
 - 2.2 Comptes des investissements
 - 2.3 Rapport de la commission financière
 - 2.4 Approbation
3. Planification financière 2018-2022 : présentation
4. Crédit pour l'étude de la mise en conformité des installations d'eau potable du secteur de Vuarmarens et Esmonds
 - 4.1 présentation
 - 4.2 rapport de la commission financière
 - 4.3 approbation
5. Reprise des infrastructures : PED Au Perrey III à Ursy et Les Sècherons à Vauderens
6. Modification du domaine privé/public, chemin du Signal à Esmonds
7. Règlement relatif à l'utilisation de la chapelle funéraire : présentation et approbation
8. Règlement du droit de cité communal – modification : présentation et approbation
9. Prêt à l'association Crèche le Bourillon : présentation et approbation
10. Projet de bâtiment administratif communal : présentation des réflexions et discussion
11. Divers

A 20.00 heures, Monsieur Philippe Conus, Syndic, ouvre l'assemblée. Il salue toutes les personnes présentes. Il donne un aperçu de l'ordre du jour de cette assemblée qui comporte 11 points. Il informe qu'au point 9, il n'y aura aucune décision à prendre. Seule une information sera donnée et toutes les explications nécessaires seront développées lors du traitement de ce point. Il demande s'il y a une remarque ou une observation au sujet de la convocation et de l'ordre du jour proposé ?
Aucune autre remarque n'est faite quant à la convocation, cette assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur le Syndic nomme 4 scrutateurs. Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, les débats seront enregistrés, conformément à l'art. 3 du règlement d'exécution de la LCo. L'enregistrement est effacé, au plus tard, après l'approbation définitive du procès-verbal.

Quelques citoyens se sont excusés. M. le Syndic les remercie ; les noms ne sont pas cités. Il salue également la presse, représentée par M. Stéphane Sanchez du journal La Liberté, M. François Pharis du journal La Gruyère et M. Marcel Collard du journal de Moudon.

1. Procès-verbal de l'assemblée du 12 décembre 2016

Le procès-verbal de l'assemblée du 12 décembre 2016 ayant été inséré dans le journal d'information de la commune d'Ursy, il n'est pas lu.

Il ne fait l'objet d'aucune remarque. Il est soumis à l'approbation de l'assemblée.

VOTE : OUI 123 NON 0 Abstentions 2

Le procès-verbal de l'assemblée du 12 décembre 2016 est approuvé à la majorité des voix exprimées.

M. le Syndic remercie Mme Marie-Hélène Butty, Secrétaire communale, pour la parfaite rédaction de ce procès-verbal.

2. Comptes 2016

Avant de passer les comptes en revue, M. le Syndic fait part de quelques commentaires :

- A l'instar de la grande majorité des autres communes du canton, les comptes de notre commune sont positifs
 - l'excédent de produits, avant les amortissements supplémentaires, est de CHF 2'050'000.00.
- Cette situation est de bon augure afin de pouvoir supporter les importants investissements en cours, notamment le nouveau complexe scolaire, et ceci sans devoir penser à une augmentation fiscale. C'était et cela reste l'objectif du Conseil communal. La planification financière à 5 ans renseignera encore mieux sur l'évolution des finances communales.

Un extrait des comptes a été inséré dans le journal d'information. Il est également possible de les consulter intégralement avant l'assemblée à l'administration communale.
M. le Syndic présente en détail les comptes de fonctionnement 2016.

2.1 Comptes de fonctionnement

M. le Syndic présente tous les chapitres des comptes de fonctionnement. Il les commente et explique les principales variations.

	Charges en CHF	Produits en CHF
Administration	833'117.90	163'973.50
Excédent de charges		669'144.40
Ordre public	379'964.90	336'498.10
Excédent de charges		43'466.80
Enseignement et formation	2'981'279.70	284'284.78
Excédent de charges		2'696'994.92
Culte culture et loisirs	358'153.05	97'113.10
Excédent de charges		261'039.95
Santé	979'443.90	26'379.05
Excédent de charges		953'064.85
Affaires sociales	1'162'277.65	0.00
Excédent de charges		1'162'277.65
Transports et communications	432'827.55	51'796.90
Excédent de charges		381'030.65
Protect. et aménag. de l'environn.	1'157'010.30	1'139'512.55
Excédent de charges		17'497.75
Economie	33'410.60	0.00
Excédent de charges		33'410.60
Finances et impôts	2'559'348.71	9'027'566.91
Excédent de produits		6'468'218.20

Explications des principales variations

0. **Administration :**
 - Augmentation en raison d'une modification dans la comptabilisation et de l'adaptation du traitement du conseil communal en début de législature
1. **Ordre public :**
 - Police du feu communale bénéficiaire, situation exceptionnelle CHF 20'000.00 en-dessous du budget
2. **Enseignement et formation :**
 - Comptes conformes au budget
3. **Culte, culture et loisirs :**
 - Comptes conformes au budget
4. **Santé :**
 - CHF 12'000.000 de moins que le budget
5. **Affaires sociales :**
 - CHF 20'000.00 de moins que le budget
6. **Transports et communications :**
 - Comptes conformes au budget
7. **Protection et aménagement de l'environnement :**
 - Approvisionnement en eau : ce chapitre est couvert à 93,55%
 - Protection des eaux : ce chapitre est couvert à 100%
 - Gestion des déchets : couverture conforme à la loi
 - Cimetières : toutes les taxes de désaffectation sont encaissées
 - Aménagement du territoire : conforme au budget
8. **Economie :**
 - Comptes conformes au budget
9. **Impôts :**
 - Impôt sur le revenu et sur la fortune : CHF 1 million de rentrées supplémentaires
 - Impôt à la source : CHF 60'000.00 de rentrées supplémentaires
 - Impôt sur le capital des personnes morales : CHF 425'000.00 de rentrées supplémentaires
 - Impôt sur les prestations en capital : CHF 60'000.00 de moins de rentrées que prévues au budget
 - Impôt sur les gains immobiliers et sur les mutations : CHF 80'000.00 de rentrées supplémentaires.

L'excédent de produits effectif de l'exercice 2016 avant les amortissements supplémentaires est de CHF 2'049'674.18. Les amortissements supplémentaires se montent à CHF 1'799'383.55.

Excédent de produits : CHF 250'290.63.

Récapitulation du compte de fonctionnement en CHF

	Comptes 2016		Budget 2016	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Totaux du fonctionnement	10'876'834.26	11'127'124.89	8'827'945.50	9'036'108.50
Administration	833'117.90	163'973.50	786'670.00	127'880.00
Ordre public	379'964.90	336'498.10	361'993.60	298'695.60
Enseignement et format.	2'981'279.70	284'284.78	2'949'454.05	251'100.00
Culte, culture et loisirs	358'153.05	97'113.10	370'862.50	97'700.00
Santé	979'443.90	26'379.05	1'008'947.30	43'000.00
Affaires sociales	1'162'277.65	0.00	1'182'790.00	0.00
Transports et communic.	432'827.55	511'796.90	409'980.00	53'600.00
Prot. et aménag. Envir.	1'157'010.30	1'139'512.55	1'063'756.50	951'329.20
Economie	334'10.60	0.00	35'981.55	0.00
Finances et imôts	2'559'348.71	9'027'566.91	657'510.00	7'212'803.70
Excédent de produits	250'290.63		208'163.00	

2.2 Comptes des investissements

M. le Syndic présente les investissements bouclés en CHF :

Investissements	Crédit voté	Coût final	Différence
Renouvellement matériel informatique et téléphonie	22'000.00	20'127.10	-1'872.90
Réfection route de Blessens, Vauderens	430'000.00	416'192.60	-13'807.40
Chemin piétonnier, Esmonts	125'000.00	170'659.60	45'659.60
Crédit d'étude zone « les Terraux » Ursy	25'000.00	25'000.00	0.00
Total	602'000.00	631'979.30	29'979.30

Investissements non-bouclés en CHF :

Investissements	Crédit voté	Comptes 2016	Report budget 2016
Construction d'abris communaux	780'000.00	0.00	780'000.00
Subventions cantonales pour abris communaux	-299'250.00	0.00	-299'250.00
Utilisation réserve pour abris protection civile	-585'750.00	0.00	-585'750.00
Construction complexe scolaire	22'630'000.00	2'086'169.00	19'306'090.10
Participation reçue de tiers	-50'000.00	0.00	-50'000.00
Subventions cantonales	-1'220'000.00	0.00	1'220'000.00
Réfection routes AF	1'130'410.00	291'199.30	214'721.55
Réfection Chemin Bois du Mont, Ursy	135'000.00	15'288.45	118'691.60
Réfection Rue de l'Eglise, Ursy	200'000.00	0.00	200'000.00
Bouclage défense incendie, Ursy	40'000.00	1'967.50	37'899.50
Plan des infrastructures d'eau potable (PIEP)	20'000.00	0.00	20'000.00
Chapelle funéraire	230'000.00	190'908.65	35'771.95
Participation commune de Montet pour la chapelle funéraire	-30'000.00	-22'486.85	-7'112.55
Equipement zone « Les Terraux », Ursy	1'115'000.00	97'198.35	1'017'801.65
Participation de tiers équipement zone « Les Terraux », Ursy	-215'000.00	0.00	-215'000.00
Equipement quartier « Derrière-la-Grange »	3'600'000.00	522'927.85	55'766.25
Vente de parcelles quartier « Derrière-la-Grange »	-5'626'440.00	-1'372'820.00	-1'027'409.30
Achat de terrain en zone d'intérêt général	1'575'000.00	0.00	1'181'652.45
Total	23'428'970.00	1'810'352.25	19'563'873.20

Récapitulation des investissements nets 2016 en CHF :

Bouclés	CHF	220'950.35
Non bouclés	CHF	1'810'352.25
Taxes de raccordement	CHF	-246'188.60
Participation de tiers et subventions	CHF	-105'287.00
Vente de terrain	CHF	-7'260.00
Total des investissements nets 2016	CHF	1'672'567.00

Pour information, M. le Syndic présente le tableau des immobilisations (placements et patrimoine administratif) ainsi que le tableau des chiffres-clés.
Le bilan au 31 décembre 2016 des immobilisations (placements et patrimoine administratif) est de CHF 10'503'505.40.

Bilan au 31 décembre 2016 :

Actif	CHF	Passif	CHF
Disponibilités	2'361'147.54	Engagements courants	709'111.12
Avois	2'676'268.49	Dettes à court terme	0.00
Placements	1'126'101.35	Dettes à moyen et long terme	9'266'300.00
		Engagement envers des entités particulières	95'135.19
Actifs transitoires	252'166.54	Provisions	180'000.00
Patrimoine administratif	9'377'404.05	Passifs transitoires	349'241.40
		Réserves	1'597'001.85
		Capital	3'596'298.41
Totaux	15'793'087.97		15'793'087.97

Chiffres-clé 2016 :

Endettement net	CHF	7'161'034.67
Deute par habitant au 31.12.2015	CHF	1'492.57
Deute par habitant au 31.12.2016	CHF	2'439.04
Marge nette d'auto-financement (Cash Flow)	CHF	2'491'083.03
Capacité d'investissement au 31.12.2016	CHF	11'168'687.75

2.3 Rapport de la commission financière

Mme Bernadette Hug, présidente de la commission financière, donne lecture du rapport.
Les comptes de l'exercice 2016 ont été révisés par la société Fiduciaire mafidu.com conformément au mandat que lui a confié l'Assemblée communale et en application de la Loi sur les communes.
Le 25 avril 2017, un entretien final au sujet de la vérification des comptes 2016 a eu lieu avec Mme Christelle Décoppet, réviseuse responsable, la Commission financière, M. Philippe Conus, Syndic et responsable du dicastère des finances ainsi que Mme Sophie Progin, caissière. La Commission financière a pu constater que la révision a été effectuée au moyen du formulaire officiel établi par le Service des Communes et dans le respect des prescriptions légales. La Commission financière a pris connaissance du rapport final de l'organe de révision. Celui-ci ne relève pas d'élément particulier. Il constate que la comptabilité et les comptes ont été établis conformément à la législation et aux directives émises par le canton. Le rapport propose d'approuver sans réserve les comptes qui ont été présentés.

La Commission financière remercie la Fiduciaire mafidu.com, organe de révision, Mme Sophie Progin, Caissière, M. le Syndic Philippe Conus, responsable du dicastère des finances, pour la collaboration et le travail accompli.

En conclusion, la Commission financière donne un préavis favorable sur le rapport de l'organe de révision et invite l'Assemblée communale à approuver les comptes 2016 qui se soldent par un excédent de produits de CHF 250'290.63 et le compte des investissements par un excédent de charges de CHF 1'672'567.00.

Discussion :

La discussion n'est pas demandée.

2.4 Approbation

VOTE : OUI 116 NON 0 Abstention 0

Les comptes de fonctionnement et les comptes des investissements 2016 de la commune d'Ursy sont approuvés à l'unanimité des voix. (Les membres du Conseil communal ne votent pas les comptes communaux).

Avant de clore ce point de l'ordre du jour, M. le Syndic tient à remercier ses collègues du Conseil communal pour le travail réalisé durant l'année 2016 et pour leur souci constant de respecter les budgets votés. Une reconnaissance particulière est adressée à l'administration communale et tout spécialement à Mme Sophie Progin, caissière, ainsi qu'à sa collaboratrice Mme Magali Rohrbasser pour tout le travail effectué dans le cadre de ces comptes 2016. Au nom du Conseil communal, il remercie les membres de la commission financière pour la très bonne collaboration et leur travail. Il remercie aussi la Fiduciaire mafidu.com pour le travail effectué dans le cadre du mandat confié.

3. Planification financière 2018-2022 - présentation

Selon l'article 86d de la LCo, la commune établit un plan financier sur 5 ans. Le plan est mis à jour régulièrement et selon les besoins, mais au moins une fois par année. Le plan financier est adopté par le Conseil communal sur préavis de la commission financière. Le plan financier et ses mises à jour sont présentés à l'assemblée communale qui ne se prononce pas (information).

Le résultat d'un plan financier sur 5 ans est le résultat d'un immense travail effectué principalement par Mme Sophie Progin, Caissière communale. La planification est ensuite analysée et avalisée par le Conseil communal.

M. le Syndic rappelle les principes de la planification financière. Il donne principalement un aperçu sur l'évolution probable des charges et des revenus pour les 5 prochaines années.

Le plan financier adopté par le Conseil communal est présenté à la commission financière qui donne un préavis. Le plan financier 2018-2022 de la Commune d'Ursy donne la vue d'ensemble suivante :

Années	Dépenses	Recettes	Résultat
2018	9'962'594	10'068'953	106'359 (-735'731)
2019	10'935'161	10'547'215	-387'946 (-771'360)
2020	11'107'030	10'718'677	-388'353 (-674'432)
2021	11'567'020	10'896'307	-670'713
2022	11'548'619	11'079'618	-469'001

Explication : dans la colonne résultat, le chiffre entre parenthèse est celui de la planification de 2015.

M. le Syndic explique que les économies possibles en fonction de la situation sur le marché des intérêts. Avec l'investissement du nouveau complexe scolaire, des économies importantes peuvent être réalisées si le marché est favorable aux emprunteurs.

Préavis de la commission financière :

Mme Bernadette Hug, présidente de la commission, donne lecture du rapport.

La planification présentée a été établie en fonction des données actuelles connues et des projections fournies par le canton et le district. Les explications concernant cette planification ont été données, en toute transparence, par M. Philippe Conus et Mme Sophie Progin lors de la réunion du 25 avril 2017. La commission financière donne un préavis favorable à cette planification.

Discussion :

- Mme Corinne Cattin demande quelle est la progression du nombre d'habitants par année
- M. le Syndic : l'augmentation se situe entre 2 et 2,5 % par année

M. le Syndic adresse un tout grand merci à Mme Progin et aux membres de la commission financière.

4. Crédit d'étude de la mise en conformité des installations d'eau potable du secteur de Vuarmarens et d'Esmonts

M. le Syndic donne la parole à M. Bernard Oberson

4.1 Présentation

Suite au contrôle effectué par le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires, SAAV, en août 2016, la Commune a l'obligation de réaliser les travaux nécessaires à la mise en conformité des installations d'eau potable situées dans les villages d'Esmonts et de Vuarmarens. Présentation de photos de la situation actuelle à Vuarmarens.

Le projet prévoit :

- la suppression du réservoir de Vuarmarens qui ne répond plus aux exigences pour l'eau potable
- la mise en conformité du réservoir d'Esmonts
- l'équipement de ces villages d'un réseau de défense contre l'incendie pour améliorer la sécurité et la rapidité d'intervention.

La construction d'une conduite de transport est projetée entre Esmonts et Vuarmarens ainsi qu'une station de pompage à Vuarmarens.

L'étude prévoit aussi le bouclage avec les installations existantes du reste de la commune. Ceci permettra d'optimiser l'utilisation de l'eau des sources de la commune et ainsi contribuer à la diminution de l'achat d'eau à nos fournisseurs.

Cette demande d'investissement pour cette étude comprend également

- les devis avec soumissions
- les dossiers de demande de subventions au SAgri et à l'ECAB
- la préparation du dossier pour la mise à l'enquête publique

L'investissement demandé est le suivant :

Coût :	CHF	50'000.00
Financement par les crédits disponibles		
Charge annuelle :		
Amortissement 15% selon l'art. 53 du règlement d'exécution de la LCo	CHF	7'500.00
Intérêts 3%	CHF	1'500.00
Total	CHF	9'000.00

4.2 Rapport de la commission financière

Mme Bernadette Hug donne lecture du rapport de la commission financière.

Selon la présentation du Conseil communal, le coût de cet investissement s'élève à CHF 50'000.00. Cet investissement sera couvert par les crédits disponibles. La nouvelle charge annuelle qui en résultera est de CHF 9'000.00. Cette charge est supportable pour la Commune

d'Ursy. En conséquence, la commission financière demande d'accepter cette proposition d'investissement ainsi que son financement.

M. le Syndic précise que la Commune n'a pas vraiment le choix car les installations ne sont plus conformes. L'étude permettra de chiffrer le coût des travaux. Le prix de l'eau ne devrait pas être modifié.

Discussion :

- M. Alain Théraulaz : le prix de l'eau est-il pris en compte dans la planification financière ?
- M. le Syndic : non car les dépenses et recettes du chapitre de l'eau font partie des taxes causales et celles-ci n'ont pas d'influence dans la planification financière. Les coûts doivent être couverts par les taxes.

VOTE : OUI 125 NON 0 Abstention 0

Le crédit d'étude de la mise en conformité des installations d'eau potable du secteur de Vuarmarens et d'Esmonts et son financement sont approuvés à l'unanimité.

5. Reprise des infrastructures : PED « Au Perrey III » à Ursy et « Les Sècherons » à Vauderens

PED « Au Perrey III » à Ursy

Récusation : propriétaires et parenté jusqu'au 2^{ème} degré. 3 personnes quittent la salle :

MM. Claude Baudois, Gilbert Butty et Mme Marie-Hélène Butty.

M. le Syndic donne la parole à M. Patrice Conus, Conseiller communal :

Il s'agit de la reprise des infrastructures du PED « Au Perrey III ». L'endroit est situé sur un plan projeté à l'écran. Cela concerne la reprise de l'art. 276 RF et de l'art. 419 RF. Dans le but de régler le permis d'équipement de détail, une convention avait été passée entre la commune et les propriétaires MM. Albert et Claude Baudois, René et Jean-François Butty ainsi que M. Gilbert Butty, représentant ses frères par procuration.

M. Patrice Conus mentionne les principaux points de la convention. La reprise par la commune des équipements et des infrastructures de base se fait, en principe, lorsque toutes les parcelles seront construites et sans frais pour la commune. M. Conus explique également la marche à suivre si une modification doit intervenir après la reprise. Celle-ci est à la charge du ou des propriétaires faisant la demande.

Le procès-verbal de reprise selon les normes SIA a été signé par toutes les parties le 18 juin 2003.

Inscription au registre foncier :

Les servitudes concernant les équipements à savoir les collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées, le bassin de rétention, les conduites d'eau, les conduites électriques et téléphoniques ainsi que les places de rebroussement et le chemin piétonnier seront inscrits au Registre Foncier par le géomètre dans le cadre de l'établissement du verbal de division.

La discussion n'est pas demandée.

VOTE : OUI 121 NON 0 Abstention 1

La reprise des infrastructures : PED « Au Perrey III » à Ursy est acceptée à la majorité des voix exprimées.

Retour des 3 personnes qui se sont récusées.

« Les Sècherons » à Vauderens

M. le Syndic donne la parole à M. Patrice Conus, Conseiller communal :

Il s'agit de la reprise des infrastructures du quartier « Les Sècherons » à Vauderens. L'endroit est situé sur un plan projeté à l'écran. Cela concerne les articles 1474 RF et 1472 RF. Le quartier se situe en dessus de la gare et dessert aussi le tennis. Dans le but de régler les permis d'équipement de détail, une convention a été passée entre la commune et les propriétaires soit l'entreprise Grisoni Zaugg à Bulle et Monsieur Paul-Henri Binz à Bulle

M. Patric Conus mentionne les principaux points de la convention. La reprise par la commune des équipements et des infrastructures de base se fait, en principe, lorsque toutes les parcelles seront construites et sans frais pour la commune. M. Conus explique également la marche à suivre si une modification doit intervenir après la reprise. Celle-ci est à la charge de ou des propriétaires faisant la demande.

Reprise des infrastructures :

Les infrastructures ont été contrôlées par la commune le 2 décembre 2011. Le procès-verbal de reprise, selon les normes S/A a été signé par toutes les parties.

Inscription au Registre Foncier :

Les propriétaires s'engagent à réaliser et à demander l'inscription au RF d'une servitude de passage pour les utilisateurs du tennis ainsi qu'une servitude pour les quatre places de parc pour les joueurs.

M. le Syndic rappelle que la convention a été signée entre les propriétaires et l'ancienne commune de Vauderens.

Discussion :

- M. Alain Théraulaz : Qu'en est-il de la mise en place de la zone 30 km/h dans le quartier ?
- M. le Syndic : ce point sera repris dans les divers.

VOTE : OUI 125 NON 0 Abstention 0

La reprise des infrastructures : « Les Sècherons » à Vauderens est acceptée à l'unanimité.

6. Modification du domaine privé/public, Chemin du Signal à Esmonts

M. le Syndic donne la parole à Mme Nicole Amadori, Conseillère communale :

La situation de la route est projetée à l'écran. Actuellement l'article 1005 RF Ursy, secteur Vuarmarens, comprend des terres agricoles et le Chemin du Signal. Il fait partie du domaine communal privé. Le Conseil communal propose de modifier le statut de chemin « privé » à chemin « public » et ainsi créer un nouvel article en excluant les terres agricoles et en rajoutant la partie du chemin situé devant l'école d'Esmonts. C'est une simplification au niveau du cadastre. Ce changement de chemin privé à chemin public de dévotion n'aura aucune conséquence pour les riverains, leur accès, l'entretien de la route et le déneigement.

M. le Syndic précise que la commune fait cette demande aussi dans le cadre de la réfection des Routes AF.

La discussion n'est pas demandée.

VOTE : OUI 125 NON 0 Abstention 0

La modification du domaine privé/public du Chemin du Signal à Esmonts est acceptée à l'unanimité.

7. Règlement relatif à l'utilisation de la chapelle funéraire : présentation et approbation

M. le Syndic donne la parole à M. Régis Magnin, Conseiller communal :

Le nouveau règlement est projeté sur l'écran. Il est disponible sur le site internet de la commune.

Jusqu'à ce début d'année 2017, la chapelle funéraire se situait dans l'espace sous le clocher de l'église d'Ursy propriété de la paroisse. Depuis cette année, les communes du cercle d'inhumation disposent d'une nouvelle chapelle funéraire dès lors un règlement relatif à son utilisation est nécessaire. M. Magnin présente les points les plus importants.

Il précise que, concernant le tarif, celui-ci est identique qu'il y ait un défunt ou deux dans la chapelle funéraire. Il y a la possibilité de séparer l'espace en 2 cellules.

La discussion n'est pas demandée.

VOTE : OUI 125 NON 0 Abstention 0

Le règlement relatif à l'utilisation de la chapelle funéraire est accepté à l'unanimité.

8. Règlement sur le droit de cité communal – modification : présentation et approbation

M. le Syndic donne la parole à M. Jean Balmer, Conseiller communal :

Le règlement communal sur le droit de cité d'Ursy précise à l'article 9 que le coût des émoluments administratifs est à la charge du demandeur. Les émoluments doivent couvrir tous les frais liés à la demande du droit de cité. Il a été observé que lors du traitement de certains dossiers les émoluments facturés ne couvraient pas les frais, raison pour laquelle le Conseil communal propose de corriger les montants des émoluments. M. Balmer présente les modifications que le Conseil communal propose d'apporter à l'article 9 du règlement soit :

Par dossier, les émoluments suivants peuvent être perçus :

Naturalisation ordinaire

Ancien : audition par la Commission des naturalisations CHF 50-150
Nouveau : audition par la Commission des naturalisations CHF 200-600

Naturalisation ordinaire pour les personnes de la 2^{ème} génération

Ancien :

Examen préalable du dossier CHF 50-100
Enquête complémentaire effectuée par la Commune CHF 20-100
Cours d'instruction civique, document civique CHF 20-50
Audition par la Commission des naturalisations CHF 20-50
Décision du Conseil communal CHF 25-100

Nouveau :

Examen préalable du dossier CHF 100-200
Enquête complémentaire effectuée par la Commune CHF 20-150
Cours d'instruction civique, document civique CHF 20-150
Audition par la Commission des naturalisations CHF 100-300
Décision du Conseil communal CHF 50-200

Octroi du droit de cité pour les personnes confédérées ou fribourgeoises

Ancien : Examen préalable du dossier CHF 25-50
Décision du Conseil communal CHF 25-100

Nouveau : Examen préalable du dossier CHF 100-200
Décision du Conseil communal CHF 50-200

Discussion :

- M. Laurent Morend : est-ce que pour accueillir quelqu'un, on doit toujours faire payer ?
- M. Jean Balmer : le travail administratif est important. La commune doit pouvoir couvrir les frais engendrés par les demandeurs du droit de cité. Ces émoluments sont raisonnables. M. Balmer a consulté les tarifs pratiqués dans les autres communes et les tarifs proposés sont identiques sauf la commune de Fribourg qui demande jusqu'à CHF 3'000.00.

M. le Syndic précise que ce règlement et les tarifs découlent de la loi fédérale et cantonale sur la naturalisation.

- M. Christoph Kämpfer : trouve le tarif de Fr. 120.00/h en cas de recours à un juriste trop bas. Ne faudrait-il pas profiter de mettre à jour ce tarif ?

- M. Jean Balmer : jusqu'à maintenant, il n'a jamais été nécessaire de consulter un juriste. Nous pouvons compter sur la juriste de la Préfecture.

- Une citoyenne demande si les tarifs actuels sont vraiment anciens pour qu'ils passent du simple au double ?

- M. Jean Balmer : non le règlement est récent mais avec la pratique, on s'est aperçu qu'avec les anciens tarifs, les frais n'étaient pas couverts. C'est la raison pour laquelle, il est proposé de les adapter.

M. le Syndic précise que les tarifs proposés sont raisonnables et couvrent simplement les frais. La commission effectue de l'excellent travail et il est tout à fait légitime de percevoir des émoluments qui restent convenables.

VOTE : OUI 122 NON 0 Abstentions 3

La modification du règlement sur le droit de cité communal est acceptée à l'unanimité des voix exprimées.

9. Prêt à l'Association « Crèche le Bourillon » présentation

M. le Syndic confirme que comme mentionné au début de l'assemblée, aucune décision ne sera prise maintenant. Une situation plus compliquée que prévu fait que le dossier n'est pas encore prêt et la décision est reportée à l'assemblée communale de décembre 2017.

Le Conseil communal tient cependant à donner une information au sujet de la Crèche le Bourillon et de sa situation actuelle. M. le Syndic relate l'historique de cette structure depuis son ouverture en 2010.

C'est une structure privée depuis le début. Si du côté pédagogique, tout a toujours bien fonctionné, la procédure pour l'obtention des subventions fédérales a été déficiente tout comme le travail administratif. La structure s'est rapidement retrouvée avec une dette d'environ CHF 120'000.00.

En 2011, elle a été intégrée dans l'IAPEG (petite enfance en Glâne). En 2013, l'association « Crèche le Bourillon » a été créée. Afin de stabiliser la structure, Mme Sophie Progin, MM. Jean Balmer et Raymond Jaquet (propriétaire des locaux) ont intégré le comité.

Entre fin 2014 et début 2015, les trois personnes mentionnées ci-dessus ont démissionné suite à des divergences de vue avec la directrice.

Il s'en est suivi des séances de crise auxquelles ont participé M. le Préfet et M. le Syndic. En avril 2015, un nouveau comité a été élu. M. Philippe Conus est nommé vice-président et la directrice démissionne.

Situation actuelle :

- le besoin de la crèche est avéré
- le Conseil communal est d'avis que cette structure doit perdurer
- le personnel est compétent et pédagogiquement pas de problème
- la dette bancaire de CHF 100'000.00 sans garantie subsiste
- le comité est toujours motivé mais arrive à bout de souffle
- sans intervention de la Commune, la structure est en danger.

Suite :

- l'assemblée de l'association est convoquée pour le 21 juin 2017
- en cas d'intervention de la Commune, sa présence au comité devra être renforcée. Il est important d'avoir une influence sur la gestion
- une planification financière devra être établie
- proposition sera présentée à l'assemblée communale de décembre 2017

Discussion :

- M. Robert Magnin : à qui la banque a-t-elle prêté ?

- M. le Syndic : la banque a fait un prêt à l'association

- M. Robert Magnin demande si les tarifs appliqués sont trop élevés ? D'autre part il propose que la commune prenne la dette à son compte

- M. le Syndic : les tarifs sont identiques aux autres structures de la Glâne. Il remercie pour la proposition, le Conseil communal en prend note.

- M. Walter Laubscher : demande pourquoi une telle structure est privée ? Elle représente un besoin pour lequel ne serait-elle pas publique ?

- M. le Syndic : la personne qui a créé cette structure ne le voulait pas. Les autres structures d'accueil de la petite enfance telle que l'Association d'accueil familial de jour de la Glâne sont aussi privées. Dans le canton, il n'y a que Villars-sur-Glâne qui a une crèche publique. Ce dossier sera repris en assemblée communale de décembre 2017.

10. Projet de bâtiment administratif communal : présentation des réflexions et discussion

En préambule, M. le Syndic rappelle que lors des discussions et décisions concernant le nouveau complexe scolaire, le Conseil communal avait déjà informé des besoins pour un nouveau bâtiment administratif communal. Le Conseil communal désire présenter ses réflexions à l'assemblée communale. M. le Syndic donne la parole à Mme Nadia Hermann, Conseillère communale.

Mme Hermann a le plaisir de présenter les variantes proposées par le Conseil communal pour un nouveau bâtiment administratif communal.

Les locaux administratifs actuels ont été mis en fonction en 1987. Ils avaient été conçus pour une commune de 500 à 1000 habitants. Actuellement la population de la commune d'Ursy est de plus de 3'000 habitants. Les unités de travail ont aussi augmenté.

Le Conseil communal a étudié les différentes options pour l'emplacement de la nouvelle administration. Mme Hermann présente le diaporama et explique les diverses variantes étudiées avec leurs avantages et leurs inconvénients

1. Bâtiment école rénovée Ursy	
Avantages	Inconvénients
La commune est propriétaire Emplacement idéal	Surfaces et volumes insuffisants Bâtiment protégé, difficile à transformer Bâtiment encore nécessaire aux besoins scolaires
2. Bâtiments scolaires actuels de Vuarmarens, Esmonds, Mossel et Vauderens	
Avantages	Inconvénients
La commune est propriétaire	Surfaces et volumes insuffisants (Vauderens) Bâtiments protégés (Esmonds et Mossel), difficiles à transformer Bâtiments décentralisés par rapport à la concentration de la population de la commune
3. Auberge du Chamois à Vauderens	
Avantages	Inconvénients
La commune est propriétaire Surfaces et volumes suffisants Transformation possible Coût : env. CHF 2'000'000.00 (estimation sommaire)	Bâtiment décentralisé (comme ci-dessus) Perte d'un établissement public

4. Parcelle 318 RF sise sur la Route de Moudon à côté du garage Gavillet	
Avantages	Inconvénients
La commune est propriétaire du terrain	Accès piétonnier « plus délicat »
Emplacement centralisé	Surface de la parcelle (surface 2916 m2) : que faire avec le reste ?
Bâtiment neuf et fonctionnel	
Coût : entre CHF 2'000'000.00 et 2'500'000.00 (estimation sommaire)	
5. Place devant la salle communale	
Avantages	Inconvénients
Surface disponible	Perte de surface comme place de fête
Création d'un parking souterrain + maintien d'une partie du parking en surface	Coût
Bâtiment centralisé, neuf et fonctionnel	
Accès facilité (ascenseur)	
Proximité de la salle communale	
Intégration dans l'environnement – place du village	
Utilisation multiple du parking (ex. marché d'automne couvert)	
Coût : CHF 4'00'000.00 (estimation sommaire)	

L'avis du Conseil communal :

Le Conseil communal est favorable aux variantes 4 et 5 soit construire un bâtiment neuf sur la parcelle 318 RF à la Route de Moudon à proximité du garage Gavillet ou sur la place devant la salle communale.

M. le Syndic : la première question qui doit trouver une réponse est : où implanter l'administration communale ? Le Conseil communal est d'avis que le bâtiment administratif doit se trouver dans le village le plus peuplé. La moitié de la population de la commune vit à Ursy et cette proportion va encore augmenter. La variante sur la place de la salle communale est onéreuse et il s'agit de rester prudent avec l'estimation des coûts (pour l'instant au m3). Il pourrait y avoir de mauvaises surprises en construisant un parking souterrain.

Discussion :

- M. Jean-Marie Monnard pense que le coût de la réalisation du bâtiment sur la parcelle 318 a été sous-estimé. Il demande si le terrain situé à côté de la place de la salle communale appartient à la commune.

- M. le Syndic répète que c'est une estimation au m3. Le terrain à côté de la place de la salle n'appartient pas à la commune mais à l'entreprise Mifroma qui ne souhaite pas vendre.

- M. Jean-Paul Robert fait une autre proposition : construire un étage en plus sur le bâtiment de la salle communale ou modifier ce bâtiment pour aménager l'administration communale.

- Mme Aurélie Surchat : Pourquoi la surface de la parcelle 318 n'est pas considérée optimale ?

- M. le Syndic : cette parcelle a une surface de 2'916 m2. Il faudrait bien réfléchir à comment bien implanter le bâtiment de façon à bien valoriser la parcelle.

- M. Yann Pichon : pourrait-on intégrer une caserne pour les pompiers dans le futur bâtiment ?

- M. le Syndic : le besoin d'un nouveau bâtiment administratif est une priorité. Le bâtiment actuel de l'administration sera occupé par l'accueil extra-scolaire. En ce qui concerne un nouveau local pour les pompiers, la réflexion débute. A ce stade, l'emplacement idéal se situerait entre Ursy et Rue mais il n'est pas exclu de prendre cette option dans la réflexion tout comme celle d'y intégrer le service social de la Glâne-Sud.

- Mme Pascale Mottet comprend que l'on a besoin de place mais trouve dommage de diminuer la place devant la salle communale.

- M. le Syndic : le Conseil communal est conscient de cela et l'a relevé dans les inconvénients. Il pense qu'un accès sur la parcelle vers le garage est gérable.

- M. Robert Magnin : pense qu'aucune des propositions n'est valable. Il propose l'ancienne fromagerie et porcherie d'Ursy. C'est un emplacement central. Il trouverait cette solution idéale.

- M. le Syndic : le Conseil communal retient la proposition pour autant que le problème de la pollution au mazout soit réglé.
- M. Walter Laubscher : il faut solutionner le problème de la pollution avant. Ajouter un étage à la salle communale est possible.

- M. Laurent Morend comprend les besoins mais investir 4 millions pour un garage souterrain est un luxe. La parcelle à proximité du garage est très bien, il faut bien implanter pour économiser. On parle aussi d'un bâtiment pour les pompiers alors il faut faire attention de répondre aux besoins et rester raisonnable.

- M. le Syndic rappelle que, durant ces 15 dernières années dans l'ancienne commune d'Ursy, les contribuables ont pu bénéficier de plusieurs baisses fiscales pour une seule augmentation. Le Conseil communal a toujours su se montrer réfléchi et raisonnable dans la gestion des investissements.

- M.J.-M. Bischof : pourquoi pas l'ancienne école d'Ursy ?

- M. le Syndic : la surface disponible n'est pas suffisante. L'installation obligatoire d'un ascenseur est problématique. Ce bâtiment est protégé. Il sera toujours utilisé pour les activités scolaires.

- M. Marcel Gavillet, Bionnens : est d'avis que l'administration doit se situer à Ursy. Toutes les autres variantes sont à exclure. Le choix de la parcelle à côté du garage Gavillet s'impose. Il vaut mieux avoir des m2 en trop que le contraire. La solution de la fromagerie risque de poser pas mal de problèmes.

- M. Christoph Kämpfer remercie d'avoir présenté toutes les possibilités. Il encourage à mener la réflexion plus loin : l'administration c'est le centre mais effectuer la réflexion sur l'ensemble du centre d'Ursy serait judicieux.

M. le Syndic remercie les citoyennes et les citoyens pour leurs avis et leurs réflexions. Le Conseil communal en tiendra compte et continuera d'étudier le projet afin de trouver et présenter la meilleure solution.

11. Divers

Informations du Conseil communal

1. La ligne de bus Vauderens-Moudon va être rétablie avec l'entrée en vigueur du nouvel horaire en décembre 2017.

2. Nouveau complexe scolaire : le calendrier est tenu, les bâtiments seront prêts pour la rentrée 2018. L'inauguration est fixée au samedi 22 septembre 2018. Toute la population sera conviée.

3. Réfection de la route cantonale Ursy-Moudon : le canton procède à des travaux sur la route cantonale Ursy-Moudon soit la pose d'un tapis phono absorbant, la réfection de canalisations cantonales et communales ainsi que la réfection de bordures et places d'arrêt de bus. Les travaux vont durer encore quelques mois ce qui entraînent des perturbations. Le Conseil communal tout comme les responsables du SPC (Service des Ponts & Chaussées) sollicitent la compréhension et la patience des usagers surtout envers les collaborateurs de l'entreprise mandatée. La route sera fermée le 31 mai et le 1^{er} juin 2017. Une déviation sera mise en place.

4. Zones 30 km/h dans les quartiers des Sécherons et des Charbonnières à Vauderens : la signalisation sera installée en 2017.

Discussion :

- M. Alain Théraulaz soulève le problème des 4 places de parc du tennis sur lesquelles il y a des véhicules stationnés à longueur d'année.

- M. le Syndic : les places de parc du tennis se situent sur l'art. 485. Les places dont parlent M. Théraulaz sont des places visiteurs pour le quartier des Sécherons.

- M. Philippe Rochat : est intervenu durant la nuit pour faire cesser les nuisances. Il s'est retrouvé en face de 3 personnes fortement alcoolisées qui causaient des dégâts. Il ne trouve pas normal de laisser se dégrader la situation.

- M. le Syndic est conscient de cette situation déplorable. Le Conseil communal interviendra à nouveau.

- M. Jean-Pierre Conus Vuamarens : concernant la réfection de la route cantonale, les riverains doivent-ils prendre des mesures spéciales ?
- M. Laurent Surchat, technicien communal, répond que les riverains recevront des infos et que pour eux l'accès est assuré.
- Mme Corinne Cattin demande des informations concernant les infrastructures liées à l'internet dans la commune. Elle habite au chemin du Perrey et sa connexion est déplorable. Que fait la commune par rapport à cela ?
- M. Patrice Conus, Conseiller communal : lors de la dernière assemblée, les citoyens ont voté un crédit pour l'extension du réseau haut débit. La Commune a signé un contrat avec Swisscom La réalisation des travaux est confiée à Cablex. La commune essaie de faire avancer la réalisation le plus vite possible. Les travaux devraient être terminés pour la fin de l'année.

La parole n'est plus demandée.

Avant de terminer et au nom du Conseil communal, Monsieur le Syndic remercie toutes les personnes présentes pour leur participation à l'assemblée communale. Il remercie aussi toutes les citoyennes et les citoyens qui sont actifs dans une commission ou qui assument une fonction pour notre commune. Un merci tout spécial est adressé à toutes les collaboratrices et les collaborateurs communaux pour leur travail et leur engagement. Monsieur le Syndic adresse une reconnaissance toute particulière à ses collègues du Conseil communal pour leur dévouement, leur disponibilité et leur engagement pour la cause publique. Les défis sont encore nombreux.

Il souhaite un bel été et de belles vacances à chacun et beaucoup de plaisir à résider dans la commune d'Ursy. Les membres du Conseil communal et les collaborateurs communaux sont toujours à disposition pour répondre aux éventuelles questions des citoyennes et des citoyens.

Il invite toutes les personnes présentes à rester encore quelques instants pour partager le verre servi sitôt après l'assemblée.

L'assemblée est close à 22h20

Le Syndic

Philippe Conus

La Secrétaire

Marie-Hélène Butty

Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	2018		2017		2016	
		Budget Charges	Produits	Budget Charges	Produits	Comptes Charges	Produits
0	ADMINISTRATION	937,820.00	185,420.00	889,760.00	165,760.00	833,117.90	163,973.50
			752,400.00		724,000.00		669,144.40
01	ASSEMBLEE COMMUNALE, CONSEIL COMMUNAL	95,400.00		96,400.00		109,412.30	
02	ADMINISTRATION GENERALE	842,420.00	185,420.00	793,360.00	165,760.00	723,705.60	163,973.50
1	ORDRE PUBLIC	369,188.75	299,213.05	369,272.90	277,822.50	379,964.90	336,498.10
			69,975.70		91,450.40		43,466.80
10	PROTECTION JURIDIQUE						
12	JUSTICE	50,600.00		66,194.30		48,089.85	
14	POLICE DU FEU	299,732.70	295,163.05	284,495.45	273,772.50	319,433.00	331,798.10
15	MILITAIRE	2,100.00		8,182.20		2,526.90	
16	PROTECTION CIVILE	15,166.05	4,050.00	8,624.45	4,050.00	8,390.75	4,700.00
17	Protection de la population	1,590.00		1,776.50		1,524.40	
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	3,373,214.60	336,200.00	3,285,150.70	286,800.00	2,981,279.70	284,284.78
			3,037,014.60		2,998,350.70		2,696,994.92
20	ECOLE ENFANTINE	244,970.30		241,283.60		227,147.20	
21	CYCLE SCOLAIRE OBLIGATOIRE	2,294,776.15	300,000.00	2,323,370.75	253,500.00	2,043,500.20	248,857.15
22	ECOLES SPECIALISEES	540,468.15		519,696.35		460,685.40	
23	FORMATION PROFESSIONNELLE	36,000.00		37,000.00		35,296.90	
29	ADMINISTRATION SCOLAIRE	257,000.00	36,200.00	163,800.00	33,300.00	214,650.00	35,427.63
3	CULTE CULTURE ET LOISIRS	394,188.80	100,085.95	430,950.95	100,200.00	358,153.05	97,113.10
			294,102.85		330,750.95		261,039.95
30	CULTURE	28,000.00		30,976.55		33,534.20	
34	SPORT ET LOISIRS	357,488.80	99,585.95	396,174.40	99,700.00	316,673.20	96,503.10
35	AUTRES LOISIRS, COLONIES DE VACANCES	6,000.00		300.00		5,062.80	

Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget Charges	2018 Produits	Budget Charges	2017 Produits	Comptes Charges	2016 Produits
39	CULTE, EGLISE	2,700.00	500.00	3,500.00	500.00	2,882.85	610.00
4	SANTE	1,199,271.60	43,200.00	1,252,712.60	43,500.00	979,443.90	26,379.05
			1,156,071.60		1,209,212.60		953,064.85
40	HOPITAUX	81,843.75		87,060.35		63,112.20	
41	HOMES MEDICALISES	721,238.95		731,157.40		573,383.55	
44	SOINS AMBULATOIRES	346,188.90		384,494.85		310,499.90	
46	SERVICE MEDICAL DES ECOLES	50,000.00	43,200.00	50,000.00	43,500.00	32,448.25	26,379.05
5	AFFAIRES SOCIALES	1,411,136.55		1,265,315.40		1,162,277.65	
			1,411,136.55		1,265,315.40		1,162,277.65
50	AVS/PG/AI/ASSURANCE CHOMAGE	2,500.00		2,500.00		2,691.70	
52	CAISSE-MALADIE ET ACCIDENTS						
54	STRUCTURE D'ACCUEIL A LA PETITE ENFANCE	148,500.00		104,220.60		82,717.00	
55	INVALIDITE	737,506.70		704,788.10		692,251.15	
56	ENCOURAGEMENT A LA CONSTR. DE LOGEMENTS	15,000.00		25,000.00		33,422.50	
57	HOMES						
58	ASSISTANCE	507,629.85		428,806.70		351,195.30	
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	444,748.00	41,000.00	404,975.00	40,000.00	432,827.55	51,796.90
			403,748.00		364,975.00		381,030.65
61	PARTICIPATION AUX DEPENSES CANTONALES						
62	ROUTES COMMUNALES ET GENIE CIVIL	258,500.00	15,000.00	257,500.00	15,000.00	296,238.25	26,141.90
64	CHEMINS DE FER FEDERAUX	18,879.00		18,555.00		18,136.00	
65	TRAFIC REGIONAL	167,369.00	26,000.00	128,920.00	25,000.00	118,453.30	25,655.00
7	PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	1,135,274.70	1,061,087.00	1,084,648.55	1,004,953.65	1,157,010.30	1,139,512.55
			74,187.70		79,694.90		17,497.75

Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	2018		2017		2016	
		Budget Charges	Produits	Budget Charges	Produits	Comptes Charges	Produits
70	APPROVISIONNEMENT EN EAU	316,000.00	316,000.00	312,000.00	312,000.00	397,218.45	371,597.75
71	PROTECTION DES EAUX	449,957.00	449,957.00	416,857.00	416,857.00	413,285.75	413,285.75
72	GESTION DES DECHETS	268,415.00	266,000.00	267,315.00	250,000.00	272,847.50	265,772.75
74	CIMETIERE	26,160.00	10,130.00	22,800.00	7,096.65	17,773.10	65,856.30
75	CORRECTION DES EAUX ET ENDIGUEMENTS	15,000.00		3,000.00		190.90	
78	PROTECTION DE LA NATURE						
79	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	59,742.70	19,000.00	62,676.55	19,000.00	55,694.60	23,000.00
8	ECONOMIE	38,324.85	38,324.85	39,685.85		33,410.60	33,410.60
80	AGRICULTURE						
81	FORETS	15,350.00		14,850.00		18,948.70	
83	TOURISME	15,974.85		17,835.85		13,731.55	
86	ENERGIES	7,000.00		7,000.00		730.35	
9	FINANCES ET IMPOTS	724,629.00	8,201,129.30	840,469.00	8,128,929.40	2,559,348.71	9,027,566.91
90	IMPOTS	7,476,500.30		7,288,460.40		6,468,218.20	
93	PEREQUATION	65,000.00	7,061,500.00	57,000.00	6,998,063.40	137,945.50	7,866,167.91
94	FORTUNE ET IMMEUBLES		750,478.00		728,001.00		735,538.00
99	AUTRES POSTES	659,629.00	389,151.30	783,469.00	402,865.00	622,019.66	415,100.85
						1,799,383.55	10,760.15

Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	2018		2017		2016	
		Budget Charges	Produits	Budget Charges	Produits	Comptes Charges	Produits
		10,027,796.85	10,267,335.30	9,862,940.95	10,047,965.55	10,876,834.26	11,127,124.89
	Excédent de revenu		239,538.45				
	Excédent de revenu			185,024.60			
	Excédent de revenu					250,290.63	
		10,267,335.30	10,267,335.30	10,047,965.55	10,047,965.55	11,127,124.89	11,127,124.89

Budget d'investissement 2018

N°	Libellé	Budget 2018		Budget 2017	
		Charges	Produits	Charges2	Produits3
0	ADMINISTRATION	75'000.00	-	290'000.00	-
02	ADMINISTRATION GENERALE	75'000.00	-	290'000.00	-
1	ORDRE PUBLIC	780'000.00	885'000.00	780'000.00	885'000.00
16	PROTECTION CIVILE	780'000.00	885'000.00	780'000.00	885'000.00
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	9'726'914.05	1'270'000.00	19'798'151.00	1'270'000.00
29	ADMINISTRATION SCOLAIRE	9'726'914.05	1'270'000.00	19'798'151.00	1'270'000.00
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	160'691.60	-	685'478.25	-
62	ROUTES COMMUNALES ET GENIE CIVIL	160'691.60	-	685'478.25	-
7	PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	200'000.00	-	732'257.50	21'988.10
70	APPROVISIONNEMENT EN EAU	-	-	107'899.50	-
71	PROTECTION DES EAUX	-	-	460'000.00	-
72	GESTION DES DECHETS	150'000.00	-	-	-
74	CIMETIERE	-	-	164'358.00	21'988.10
79	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	50'000.00	-	-	-
9	FINANCES ET IMPOTS	1'761'587.50	417'359.30	2'386'511.30	2'226'069.30
94	FORTUNE ET IMMEUBLES	1'761'587.50	417'359.30	2'386'511.30	2'226'069.30
		12'704'193.15	2'572'359.30	24'672'398.05	4'403'057.40
	Excédent de charge/produit		10'131'833.85		20'269'340.65
		12'704'193.15	12'704'193.15	24'672'398.05	24'672'398.05

Investissements 2018 (point 3.2 de l'ordre du jour)

1. Crédit d'étude projet bâtiment administratif communal – CHF 75'000.00

Suite aux fusions respectives, une planification de l'adaptation et de la modernisation des infrastructures communales a été établie. Après la construction d'un complexe scolaire unique pour la commune, la deuxième étape consiste à agrandir les locaux de l'administration communale. Le bâtiment actuel, prévu à terme pour les activités extra scolaires, n'offre pas la place suffisante pour y conserver également les locaux de l'administration. Lors de l'assemblée communale du 22 mai 2017, la situation actuelle avec son manque de place et de locaux a été présentée. Une première liste des besoins ainsi que le programme ont été élaborés. Après les réflexions du Conseil communal et les avis ressortis de la discussion de mai dernier, le Conseil communal a décidé de proposer la construction d'un nouveau bâtiment administratif communal sur la parcelle 318 RF Ursy située à côté du Garage Gavillet SA à Ursy. Cette variante présente, sans contexte, les meilleurs avantages (terrain propriété de la commune, situation centrale, possibilité de construction sans contrainte, etc...). Un premier crédit de CHF 75'000.00 permettra de s'associer un bureau d'architectes conseil afin d'organiser un concours sur invitation (par ex. 4 bureaux) et de préparer un projet plus élaboré avec un calcul des coûts.

2. Achat propriété, parcelle 196 RF Ursy – CHF 525'000.00 (y c. frais d'achat de 5% soit CHF 25'000.00)

Cet investissement est lié au précédent. En effet, la parcelle 196 RF Ursy se situe à côté de la parcelle retenue pour le nouveau bâtiment administratif. D'une surface de 538 m², elle est entourée sur deux côtés par la parcelle communale no 318. Son acquisition revaloriserait la parcelle communale, assurerait une meilleure accessibilité au bâtiment projeté et permettrait d'implanter le futur bâtiment communal sans hypothéquer toute la parcelle. Le bien-fonds no 196 est actuellement la propriété de Madame Gössi qui, après négociation, a accepté le prix de vente de CHF 500'000.00 tout en pouvant résider encore deux ans au maximum dans sa maison. Le détail de l'évaluation sera communiqué lors de l'assemblée communale.

3. Remplacement du véhicule édilitaire – CHF 42'000.00

Acheté d'occasion en 2012, le véhicule édilitaire actuel a fait son temps. Le Conseil communal propose son remplacement par l'acquisition d'un véhicule neuf, style pick-up, avec un pont agrandi et adapté aux besoins de l'édilité. La grandeur actuelle du territoire communal, la flexibilité demandée aux collaborateurs de l'édilité et le genre de travaux et de transports à effectuer justifie cet achat.

4. Remplacement de la balayeuse – CHF 150'000.00

La balayeuse actuelle, acquise d'occasion en 2006, ne donne plus satisfaction et des frais d'entretien importants sont à prévoir. Le Conseil communal propose d'acquérir une balayeuse neuve. Plusieurs communes voisines, notamment Rue et Siviriez, ont fait part de leur intérêt pour utiliser également cette machine (en location) si la commune d'Ursy décide cet achat. Moderne et beaucoup plus performante, les modèles actuels permettent aussi de gagner en temps et en efficacité.

5. Crédit pour l'harmonisation du plan d'aménagement local (PAL) – CHF 50'000.00

Suite aux différentes fusions, le Conseil communal travaille encore avec quatre PAL soit Ursy (ancienne commune issue de la fusion en 2001), Vuarmarens, Esmonts et Morlens. Cette situation a été discutée avec le Service de l'aménagement du canton de Fribourg et elle n'est pas acceptable à moyen et long terme. Le but de cet investissement est de produire un plan d'aménagement local qui couvrira l'ensemble du nouveau territoire communal élargi après la dernière fusion entre Ursy et Vuarmarens. Le crédit demandé couvre les honoraires du bureau d'urbanisme mandaté. Cette harmonisation sera menée en étroite collaboration entre le Conseil communal, la commission d'urbanisme et le bureau mandaté. Elle comprend les phases suivantes :

- Etablissement du dossier d'examen préalable
- Préparation du dossier d'enquête publique
- Information à la population
- Inventaire préalable des biotopes.

Calendrier de l'envoi des taxes communales et impôts 2018

Désignation	Mois	Échéance
Contribution immobilière	Avril 2018	31.05.2018
Eau – Epuration Acompte 50 %	Avril 2018	31.05.2018
Taxes déchets 1/2018	Juin 2018	31.07.2018
Impôts acomptes 2018	Juin 2018	31.07.2018 avec escompte ou 9 tranches de juillet 2018 à mai 2019
Impôt sur les chiens	Juillet 2018	31.08.2018
Taxe non pompier	Septembre 2018	31.10.2018
Eau – Epuration Solde	Novembre 2018	31.12.2018
Taxes déchets 2/2018	Décembre 2018	31.01.2019

Le Service de finances reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Sophie Progin
Magali Rohrbasser

finances@ursy.ch
magali.rohrbasser@ursy.ch

021/909.59.57
021/909.08.43

Activités du Conseil communal de mai à novembre 2017

Poursuivi les travaux de construction du nouveau complexe scolaire
Organisé et participé à l'évènement « Bouquet de chantier » le 5 octobre 2017
Engagé Mme Angélique Donzallaz en tant que collaboratrice à 50% à l'administration communale
Achevé les travaux de réfection de la traversée de la route cantonale du village d'Ursy ainsi que la réfection des collecteurs d'eaux claires
Créé un passage pour piétons à proximité de la scierie à Ursy et sur la Route de Moudon à Vuarmarens
Réalisé le changement des ampoules de l'éclairage public de sodium à led
Mis en places la zone 30 km/h dans les quartiers « Sècherons » et « Charbonnières » à Vauderens
Organisé la fête nationale 2017 et accueilli l'orateur du jour M. Michel Buchmann
Participé à la journée d'au revoir de M. l'Abbé Lukasz Babiarz
Participé à la journée d'accueil de M. l'Abbé Aldaric Jatsa
Décidé de poursuivre les activités Fritime de la Commune d'Ursy, activités proposées aux jeunes de 10 à 18 ans
Achevé les travaux d'aménagement du quartier d'activités « Les Terraux »
Poursuivi les travaux d'aménagement du PAL
Organisé et accueilli la semaine camp vert des apprentis – apprenties de l'entreprise Mifroma-Elsa
Etudié le dossier du PIEP (plan des infrastructures d'eau potable)
Etudié la réfection du réseau d'eau potable Vuarmarens-Esmonts
Mis à l'enquête publique les zones de protection des eaux, captage 12 C « En Favez » et 13C « Le Clos » à Esmonts
Vendu 6 parcelles de terrain à bâtir du quartier « Derrière la Grange »
Elaboré le nouveau règlement « Participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires »
Elaboré le nouveau règlement scolaire
Elaboré le nouveau règlement sur la détention et l'imposition des chiens
Etudié la réfection des diverses places de jeux de la Commune d'Ursy
Elaboré avec le soutien de la SAIDF un nouveau mémo-déchets (prochaine distribution en tout-ménage et disponible sur le site www.ursy.ch)
Accompagné Mme Josiane Périsset, enseignante pendant 28 ans dans le cercle scolaire, à l'occasion de son départ à la retraite
Elaboré et approuvé le règlement relatif à l'attribution des parchets communaux
Mis en soumission les parchets communaux
Entrepris, suite à la découverte de foyers de feu bactérien, en collaboration avec le Service phytosanitaire cantonal, une tournée de contrôle de toutes les plantes sensibles dans les villages de la Commune
Participé aux assemblées de budget 2018 des diverses associations de communes
Visité Mme Marguerite Richoz, M. René Demierre, Mme Jacqueline Schild et prochainement Mme Simone Dougoud à l'occasion de leur 90 ^{ème} anniversaire
Elaboré les budgets de fonctionnement et des investissements 2018
Organisé l'Assemblée communale du 11 décembre 2017

Déjections animales

Le Conseil communal est toujours régulièrement interpellé en raison de la négligence de certains propriétaires d'animaux pour la problématique des crottes qui ne sont pas ramassées.

Chiens :

Nous nous permettons de vous rappeler le règlement communal en vigueur et tout spécialement les articles 9 et 10 :

Art. 9 Souillures (art. 37 LDCh et 47 RDCh)

¹ Toute personne ayant la responsabilité d'un chien veille à ce que celui-ci ne souille pas le domaine public et privé d'autrui.

² Il lui incombe de ramasser les déjections de son animal et de les évacuer dans les installations communales prévues à cet effet.

Art. 10 Impact sur les cultures, les animaux de rente, les animaux de compagnie, la faune et l'environnement (art. 38 LDCh)

¹ Le détenteur ou la détenteuse veille à ce que son chien ne porte pas préjudice aux exploitations agricoles, aux animaux de rente, aux animaux de compagnie ou à la faune et à la flore sauvages.

Nous rappelons que les prés, les champs et les lisières de forêts et de haies font partie du domaine privé. Ne laissez donc pas votre chien souiller les étendues herbeuses car le bétail ne mange pas l'herbe et le foin mélangés aux excréments.

Des robidogs sont à disposition pour déposer les crottes de votre animal. Merci de les utiliser.

En cas de non respect de ces points, le Conseil communal se verra dans l'obligation d'appliquer l'article 16 du règlement et d'infliger une amende aux contrevenants.

Par ailleurs, le détenteur d'un chien veillera à annoncer au contrôle des habitants de la commune son inscription et toute modification le concernant (changement d'adresse, décès, etc.)

Chevaux et autres animaux :

Ce problème a également été constaté avec les déjections d'autres animaux. Le Conseil communal prie les détenteurs de bien vouloir ramasser les souillures de leurs animaux sur le domaine public.

Merci à tous les propriétaires d'animaux qui ont plein d'égard et de respect envers autrui.

Entretien hivernal – déneigement

Sur les routes communales, notre service d'édilité assurera, dans la mesure du possible, la praticabilité du réseau de 06h00 à 22h00. Il sera donné priorité aux principaux axes de communication.

Dans un but économique et écologique, le salage sera effectué avec parcimonie. Dans les quartiers, seules les routes collectrices ou présentant une déclivité importante seront salées.



Informations importantes à retenir :

- * Le personnel communal et les entreprises mandatées par la commune ont pour mission de déblayer les chemins, les places et les trottoirs appartenant à la commune et au domaine public.
- * Tout le reste, soit places et chemins privés sont de la compétence des propriétaires qui doivent prendre eux-mêmes, et à leurs frais, les dispositions nécessaires pour évacuer la neige.

et d'autre part,

- * Le propriétaire d'un fonds riverain d'une route communale est tenu de recevoir la neige rejetée sur celui-ci à l'occasion du service hivernal.
- * Lors du déblaiement des routes, la commune n'est pas tenue de procéder à l'enlèvement des amas de neige accumulés devant les entrées, les places de parc et autres aménagements des propriétés privées.



Barrières à neige :

Le personnel communal est dans l'impossibilité de poser des barrières à neige sur l'ensemble du réseau. En cas de forts vents, il y aura toujours des congères à certains endroits.

Veillez tout mettre en œuvre pour faciliter l'entretien hivernal de notre réseau routier et respecter le balisage mis en place pour le déneigement (piquets à neige). Merci par avance de votre compréhension.

Raccordement au réseau d'eau potable

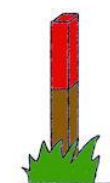
Tout raccordement au réseau communal d'eau potable ou de l'AGSO (Association Glâne-Sud-Ouest) doit faire l'objet d'une demande écrite à la Commune.

Avis aux propriétaires raccordés au réseau d'eau potable

Les propriétaires raccordés au réseau communal d'eau potable ou de l'AGSO sont invités à signaler au moyen d'un piquet de couleur l'endroit où se trouve la vanne d'entrée privée.

Cela évitera, surtout l'hiver, des recherches difficiles de la prise d'eau en cas de problème.

En cas de non signalisation, les frais de recherche seront facturés au propriétaire.



Pour rappel - article 16 du règlement relatif à la distribution de l'eau potable :

« Il est interdit à l'abonné de déplomber ou de démonter le compteur ou de modifier les vannes et la prise d'eau sans l'accord préalable de la commune.

L'abonné ne peut disposer en sa faveur ou en faveur d'un tiers d'un raccordement entre la conduite principale et le compteur.

Les frais de réparation ou de remise en état des installations détériorées, endommagées ou déplacées sans autorisation sont à la charge du propriétaire de l'immeuble. »

Le Conseil communal vous remercie de votre collaboration.

Sapins de Noël

La corporation forestière Glâne-Farzin organise la vente des sapins de Noël de la région :

Les samedis 9 et 16 décembre 2017 de 8h30 à 11h30

Lieu : centre forestier de Combloney, Romont

Itinéraire :

A la sortie de Romont prendre direction Payerne
En face du PAA, prendre la route militaire
Au milieu de la montée après environ 700 mètres,
prendre à droite la petite route goudronnée
Arrivée au centre forestier de Combloney



1^{er} août/Résultats concours de lâcher de ballons

Ballon lâché par :

Destination :

1) Rouiller Manon, Ursy

Allemagne, Schnaittenbach

2) Morel Quentin, Vauderens

Allemagne, Dietfurt an der Altmühl

3) Schafteitel Camille, Vauderens

Allemagne, Wendelstein



Anniversaires – 90 ans



En cette année 2017, Madame Marguerite Richoz d'Esmonts, Monsieur René Demierre d'Ursy et Madame Jacqueline Schild d'Esmonts ont fêté leur nonantième anniversaire entourés des autorités communales.

Madame Simone Dougoud d'Ursy soufflera également ses 90 bougies à la fin du mois de décembre.

Nous leurs adressons toutes nos félicitations, nos meilleurs vœux de bonheur, de santé et la suite d'une retraite heureuse.

Service de puériculture – Conseil aux parents



Ursy - Ancien bâtiment scolaire
(au sous-sol)
14h00 – 16h00

Dates des consultations 2018

Vendredi	12 janvier	Vendredi	6 juillet
Vendredi	2 février	Vendredi	3 août
Vendredi	2 mars	Vendredi	7 septembre
Vendredi	6 avril	Vendredi	5 octobre
Vendredi	4 mai	Vendredi	2 novembre
Vendredi	1 juin	Vendredi	7 décembre

Merci de prendre rendez-vous au 026/652 98 54

Départ à la retraite

Après 35 ans d'enseignant dont 28 ans dans notre cercle scolaire, Madame Josiane Périsset a pris sa retraite à la fin de l'année scolaire 2016/2017. Quel magnifique parcours, quelle belle fidélité !

Madame Périsset a postulé en 1989 pour un poste à temps partiel dans le cercle Ursy-Vauderens. En 1999, elle a repris un poste à 100%. C'était le temps de l'agrandissement du cercle scolaire avec l'arrivée de Mossel. Madame Périsset a repris la classe de l'école de Mossel sans crainte des hivers rigoureux ou de la solitude. Au contraire, enseigner à Mossel ne lui a posé aucun problème. Elle apprécie tellement ce village qu'elle a décidé d'y habiter.

Concernant l'enseignement, l'école d'aujourd'hui n'avait plus beaucoup à voir avec le début de la carrière de Madame Périsset. Son esprit d'ouverture, son envie de suivre le mouvement et son dynamisme lui ont permis de suivre l'évolution et d'accepter les nouveautés pédagogiques.

Son travail immense, son sens des contacts humains, son souci constant du bien des enfants, qui ne l'oublieront pas, ont contribué à obtenir l'estime de tous.

Son départ à la retraite fut l'occasion d'une belle fête avec ses collègues et une délégation des autorités communales. M. le Syndic, Philippe Conus, a retracé son parcours professionnel. C'est avec une certaine émotion qu'il lui a transmis son message de reconnaissance et de gratitude pour tout ce qu'elle a fait au sein du cercle scolaire. Madame Josiane Périsset s'en va vers une retraite active, entourée de ses enfants et sera présente pour ses petits-enfants. Il y aura bien sûr aussi du temps pour pratiquer sa passion qu'est le chant dans les différents chœurs dont elle est membre.

Nous profitons de ces lignes pour réitérer à Madame Josiane Périsset nos remerciements et nos vœux pour une heureuse et longue retraite.

Le Conseil communal





MARCHE D'AUTOMNE 2017

Un **GRAND MERCI** à toutes nos fidèles personnes bénévoles pour leur travail tout au long de la journée.

MERCI également à vous tous qui, comme chaque année, êtes nombreux à participer à cette belle journée !

Nous félicitons les gagnants du tirage au sort :
Bernard Panchaud, Rue
Gabriel Gapany, Vuisternens-Devant-Romont
Marguerite Panchaud, Esmonts



Rendez-vous le 29 septembre 2018 pour notre prochaine édition.

**Nous vous rappelons que vous trouvez toutes les informations
sur notre site :**

www.ursysanime.ch

NOS PROCHAINES MANIFESTATIONS :

Décembre 2017	Fenêtres de l'Avent dans toute la Commune
24 mars 2018	Bourse de printemps
02 avril 2018	Course aux oeufs
29 septembre 2018	Marché d'automne
06 octobre 2018	Bourse aux vêtements
Décembre 2018	Fenêtres de l'Avent dans toute la Commune

Le comité d'« Ursy s'Anime » se réjouit de vous rencontrer nombreux lors des prochaines activités et vous adresse ses meilleurs vœux pour 2018.





Allocution du Docteur Michel Buchmann, Pharmacien

Monsieur le Syndic, Cher Philippe,
Chers concitoyennes et concitoyens de cette grande commune d'Ursy,
et tout simplement, chers amis,

C'est avec un grand plaisir et un peu surpris que j'ai reçu l'invitation à vous parler ce soir. Mais il est vrai qu'Ursy est le lieu où je suis né, dans la petite école où mon père enseignait et où ma mère tenait un atelier de couture et élevait des poussins pour arrondir le revenu familial. Pour les gosses comme moi, heureux de vivre et sans complexes, la rue était notre place de jeu. Tout y était permis ou presque, par exemple l'élevage de lapins, la piste de bob en hiver, sans compter les matches de foot passionnants dans la cour de la salle paroissiale. C'est là que Monsieur le Curé Molleyres proposa les premières projections de cinéma, une incroyable innovation pour le village.

Je découvris ainsi le film «L'Eau vive», avec Pascale Audrey dans le rôle d'une riche héritière éprise de liberté qui finit par échapper aux intrigants et coureurs de dot pour trouver refuge chez son oncle, berger dans les montagnes de Haute-Provence. Ce film ne dit sans doute plus rien aux générations d'aujourd'hui mais il a beaucoup fait vibrer les cœurs des jeunes gamins de l'époque. Toutes ces expériences et cette vie villageoise m'ont indiscutablement construit. Elles ont fortement influencé ma façon d'être dans le cadre de ma vie sur les plans local, nationale et internationale. J'ai tenté de toujours conserver une bonne part de curiosité, de passion, d'engagement et de liberté dans ma vie politique et professionnelle, ce qui est essentiel dans notre monde devenu plus compliqué qu'à l'époque de mon enfance. Les jeunes générations ne devront pas l'oublier pour trouver leur place dans ce monde qui deviendra toujours plus complexe. Mais je suis certain que cette grande et belle communauté d'Ursy leur donnera toute l'énergie nécessaire à la réussite de leur vie.

Mais revenons au sujet qui nous réunit ce soir, à savoir le 726ème anniversaire de notre petit pays. Autrefois, nos ancêtres criaient et dansaient leur joie de vivre lors de fêtes annuelles sur la place des villages. Ils manifestaient ouvertement leur plaisir, abandonnaient les idées noires et oubliaient les difficultés du quotidien. Et surtout, ils restaient naturels, refusaient les ronds de jambe et préféraient la lutte à la culotte! Ils avaient l'habitude d'agir sans attendre une aide ou des miracles. A l'époque, on ne s'embarrassait guère de considérations politiques et financières. Un sou était un sou, durement gagné. Si l'on voulait réaliser quelque chose en commun, il était hors de question d'emprunter, il fallait agir, donner de son temps et de son énergie.

Notre Fête nationale ne doit donc pas être une foire annuelle avec pour principale animation le feu du 1er août et quelques fusées envoyées vers les nuages. Des fusées bien éphémères qui évoquent un peu les promesses faites en l'air et les trop grands espoirs étalés lors des campagnes électorales.

Non ! Avec le même esprit qu'avaient nos Anciens, il convient de nous mettre à table, ensemble, comme signe visible de notre appartenance à une même communauté, avec un esprit ouvert et joyeux qui nous permet de dépasser nos particularités individuelles, notre cadre de vie personnel, en accueillant et acceptant les autres.

Car en 1291, un petit groupe de montagnards s'est réuni au Grütli; ils ont prêté serment d'assistance mutuelle contre les exactions de leur seigneur et affirmé «Nous voulons former un peuple unique de frères, à jamais soudés dans la prospérité comme dans l'adversité».

Rappelons-nous ce serment, il est toujours d'actualité si nous voulons que tous les citoyens provenant d'horizons très divers puissent continuer à vivre forts et unis dans un avenir en paix.

Mais sommes-nous vraiment toujours ce peuple uni ?

Entre-temps sont venus les progrès techniques avec les voitures, l'électricité, puis la télévision (que j'ai découvert chez l'instituteur de Blessens à l'occasion des championnats du monde de football 1958). Puis vint l'Internet, l'iphone et les réseaux sociaux pour ne parler que de ces dix dernières années. Avec toutes ces innovations déroutantes pour les plus anciens, de nombreuses valeurs sociales se sont insidieusement modifiées. Le droit au travail supplante le devoir d'agir, le droit à la santé menace le sens de la mutualité, l'égoïsme risque d'évincer la solidarité, le contrat écrit remplace déjà la poignée de main, la parole donnée.

Certains savants définissent le bonheur comme la situation dans laquelle se trouvent les bénéficiaires de l'État providence, qui prend tout en charge. Une appréciation très douteuse qui, à mon avis, devrait nous faire réagir en envisageant autre chose. Par exemple ce que chacun de nous pourrait personnellement faire pour se créer son propre bonheur et susciter celui des autres. Cela permettra ainsi à notre pays de demeurer une réalité vivante dans notre quotidien et de ne pas évoluer vers une entité purement administrative.

Chers amis, j'ose vous affirmer que la cohésion et l'appartenance active à une communauté solide doivent être et rester les maîtres-mots de notre Fête nationale.

Ursy en est un exemple concret et cela se ressent en ce soir de fête nationale.

Donc comme jadis, soyons vaillants, fiers et libres afin d'être dignes du privilège qui est le nôtre de vivre aujourd'hui dans un pays prospère dont le niveau de vie est l'un des plus élevés de la planète. Une chère amie israélienne me dit souvent que «Les Suisses ne savent pas la chance qu'ils ont d'être nés dans un tel endroit du monde».

Il faut reconnaître qu'en dépit d'un territoire étroit, d'un sol dur à travailler et pauvre en matières premières, notre belle prospérité a été acquise grâce à l'habileté de nos dirigeants, l'ardeur au travail et à la persévérance de tout un peuple. Et aussi, grâce à un système politique unique au monde mais difficile à comprendre pour l'étranger.

Chers amis, Ne croyons surtout pas que le statut de nation libre sera automatiquement conféré à la Suisse de demain: la liberté doit s'intégrer dans des projets politiques adaptés et renouvelés. Elle doit se conquérir encore et toujours en favorisant l'échange fructueux des points de vue. Il nous faut combattre à tout prix le mépris, la diffamation et la violence. L'erreur à ne pas commettre serait de laisser le champ libre aux discours trop simplificateurs des tribuns populistes. Causer, promettre ou dénigrer ne suffiront pas. Il faudra agir positivement et travailler pour sa propre qualité de vie et celle de sa famille.

Dans le concert mondial, il est vrai que nous sommes un tout petit pays secoué par de gros enjeux économiques. Mais il ne sert à rien de nous replier, de nous isoler comme l'escargot dans sa coquille. Nous intéresserons les peuples de la planète tant que nous serons capables avec optimisme et réalisme de maintenir contre vents et marées notre cohésion nationale, de garder en nous la flamme que vous allez allumer ce soir et de ne pas nous contenter de réduire tout ce bois en tas de cendres.

Tel est mon message, mes chers amis d'Ursy. Un grand merci pour votre attention et aussi pour m'avoir permis d'être parmi vous avec mon épouse.

Je vous souhaite de tout cœur une très belle Fête nationale !

Les apprentis du groupe ELSA-Mifroma s'engagent pour la collectivité

Associer développement d'équipe et aide à la collectivité, tel est le but de la « semaine verte » à laquelle ont participé 21 apprentis du groupe ELSA-Mifroma. Organisée par les maîtres d'apprentissage, cette édition s'est déroulée du 10 au 14 juillet et a permis la rénovation de trois infrastructures de la commune d'Ursy (FR).

Vingt-et-un apprentis de 1^{ère} et 3^{ème} année, formés dans différents secteurs du groupe ELSA-Mifroma, ont participé à leur « semaine verte ». Organisé tous les ans depuis 1992, ce camp se tient alternativement sur le territoire communal d'Ursy (siège de Mifroma), d'Estavayer-le-Lac (Estavayer Lait SA) et d'une autre localité qui diffère chaque trois ans. Du 10 au 14 juillet, trois groupes se sont attelés à la rénovation d'infrastructures de la commune d'Ursy (FR). Ainsi, un abribus, un sentier pédestre et un abri de protection civile ont fait peau neuve.



Le but recherché est de créer une cohésion de groupe dans une ambiance conviviale autour d'une cause utile à la collectivité. Les apprentis ont salué d'une même voix les bénéfices d'une telle initiative, surtout dans une entreprise multi-sites de cette envergure. La future relève du groupe laitier apprécie également cette rupture avec le quotidien. « D'habitude, je suis toute la journée derrière un écran, ça fait du bien de changer. », nous confie Zahide, apprentie employée de commerce de 3^{ème} année. Elle ajoute : « Je n'avais jamais fait de peinture avant, malgré deux frères peintres. Je me rends compte aujourd'hui de la difficulté du métier. » Durant ce camp, aucune distinction n'est faite entre filles/garçons, apprentis de l'administration ou de la logistique, tout le monde est logé à la même enseigne en ce qui concerne les travaux.

Patrick Freymond, formateur automatique et organisateur du camp livre quelques impressions : «Le soir, on peut faire le point sur les expériences vécues durant la journée. Ces échanges seraient beaucoup plus difficiles lors d'une journée de travail standard.» Durant cette semaine verte, les apprentis logent dans un gîte rural du village voisin. «L'ambiance y est excellente, nous avons fait des grillades lundi soir. En général, les jeunes sont tellement fatigués de leur journée qu'il n'y a pas besoin d'insister pour qu'ils aillent se coucher.», précise Patrick Freymond.



Des activités plus ludiques ont également jalonné cette semaine, à l'image de la sortie au karting ou au paintball. Une partie officielle a eu lieu jeudi 13 juillet lors de laquelle les membres de la direction d'ELSA-Mifroma ont visité les chantiers. Les autorités communales ont ensuite convié les participants à un repas à l'occasion duquel trois apprenti(e)s ont formulé un discours.



Texte et photos : Samuel Nanchen, spécialiste communication ELSA-Mifroma

Buts de la Fondation :

Créer, développer, gérer et soutenir un service de transport pour les personnes ne pouvant utiliser les transports publics en raison de problèmes de mobilité.

Activités dans le canton

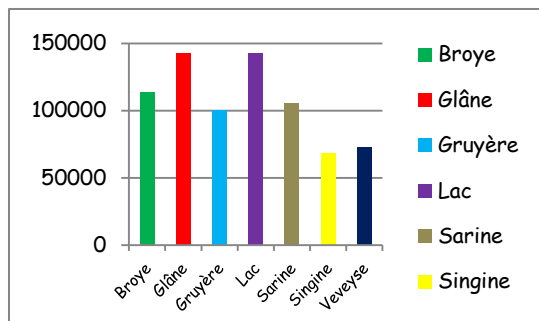
Chaque district dispose d'un service PassePartout qui gère les réservations des courses, le planning des chauffeurs, l'entretien des véhicules et bien évidemment les transports ainsi que la facturation qui en découle.

En 2016, les 14 véhicules du PassePartout ont parcouru 745'807 km (+25'800 km) et effectué pas moins de 33'923 courses (+1860). 276 conducteurs bénévoles assurent ces services.

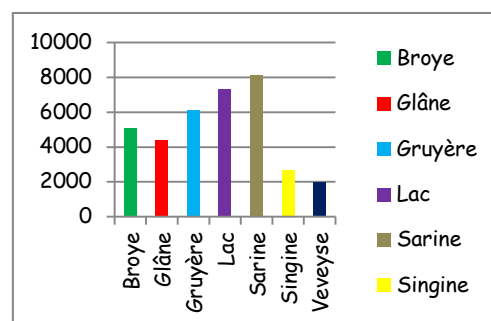
Activités dans notre district

Le PPG possède 2 véhicules qui ont parcouru 142'542 km (+ 9'000), effectué 4392 courses (+ 300) grâce aux 25 chauffeurs bénévoles. En kilométrage, nous dépassons la plupart des autres districts.

Kilomètres parcourus



Courses effectuées



Responsables :

Président :	Alexis Carrel – CP 3 – 1684 Mézières - 079 366 82 25 - alexis.carrel@bluewin.ch	Resp. planning :	Jeannelyse Crausaz
Vice-président :	Gérard Chassot	Resp. véhicules :	Jean-Paul Conus
Secrétaire :	Marie-Eve Gaillard	Resp. réservations :	Cyntia Senn
Caissier :	Jean-Marc Mauron		

Les chauffeurs :

NOUS RECHERCHONS DES NOUVEAUX CHAUFFEURS TOUT AU LONG DE L'ANNEE

- Pour devenir chauffeur bénévole, vous devez disposer un permis depuis 3 ans et ne pas avoir de problème d'alcool ou de drogue.
- Vous vous engagez pour le nombre de journées que vous décidez.
- Vous recevez une formation pour l'utilisation des véhicules et surtout pour la fixation des chaises dans le véhicule.
- Vous pouvez venir faire une ou plusieurs journées d'essai avec un chauffeur pour voir si cette activité vous convient.

Réservations : Les réservations peuvent se faire tous les jours ouvrables de **8 h 30 à 11 h 30** et de **14 h à 15 h** au N° tél. **026 656 10 33**.

Tarifs : Fr. **0.60** le km effectif et Fr. 2.- de prise en charge.

Financement : Nous recevons une subvention de l'Etat lors de l'achat d'un véhicule. Pour le reste, nous vivons grâce à des dons ou des quêtes.

Compte bancaire : Banque Valiant AG – 3001 Berne – CH05 0630 0016 3233 1620 2 - Compte 30-38112-0






Adresse officielle : PassePartout de la Glâne – Case postale 111 – 1680 Romont

RECONNAITRE L'ATTAQUE CEREBRALE : CHAQUE MINUTE COMPTE

En Suisse, 16'000 personnes par année sont victimes d'une attaque cérébrale, soit une personne toutes les 30 minutes.

40 % se remettent complètement / 35 % restent handicapés / 25 % décèdent

RECONNAÎTRE LES SYMPTÔMES, REAGIR VITE ET BIEN

	Le temps, c'est le cerveau : chaque minute compte. Par conséquent, mémorisez les principaux symptômes et réagissez rapidement !
	Paralysie : soudaine paralysie : troubles sensitifs ou affaiblissement, le plus fréquemment d'un seul côté du corps (visage, bras ou jambe)
	Trouble de la vue : cécité subite (souvent d'un seul œil) ou vision double
	Troubles de la parole : difficultés à parler ou à comprendre ce qui est dit
	Numéro d'urgence : en présence de l'un de ces symptômes, composez immédiatement le numéro d'urgence 144. Demandez un transfert dans un hôpital équipé d'un Stroke Center ou d'Une Stroke Unit spécialisé dans le traitement de l'attaque cérébrale.

Source : Fondation Suisse de Cardiologie / Visitez le site : www.attaquocerebrale.ch

Numéros d'urgence en Suisse :

Police : 117

Feu : 118

Ambulance : 144

Main tendue (détresse psychique) : 143

Institut de toxicologie en cas d'empoisonnement : 145

Centre suisse d'information toxicologique : 044 251 51 51

Repas à domicile

Toute personne au bénéfice de l'AVS ou de l'AI, ainsi qu'en incapacité temporaire de confectionner son repas et n'ayant pas d'autre personne apte à le faire dans le ménage (sur présentation d'un certificat médical) peuvent bénéficier des repas à domicile.

La passation des commandes se fait auprès du Service des repas à domicile de la Glâne-Sud :

Téléphone n° 021/909.02.59 Mardi et Vendredi matin de 08h30 à 09h30.

Subsides pour la réduction des primes à l'assurance-maladie en 2018

Des informations détaillées sur l'octroi des subsides à l'assurance-maladie peuvent être obtenus auprès de :

- l'administration communale au 021 909 59 41
- de la Caisse cantonale de compensation AVS au 026 305 45 00
- sur le site de la caisse cantonale de compensation AVS www.caisseavsfr.ch/rpi

Des formulaires de demande sont également à votre disposition auprès de l'administration communale.

Pro Senectute

Le nouveau programme d'activités sport, formation et loisirs est dès à présent disponible gratuitement chez nous. Il y en a pour tous les goûts : danse du monde, tennis, fitness mémoire ou bien même des cours d'informatique. N'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples informations. Pro Senectute Fribourg, 0263471240, info@fr.prosenectute.ch ou www.fr.prosenectute.ch

**PRO
SENECTUTE**
PLUS FORTS ENSEMBLE



Chers habitants d'Ursy,

Avez-vous peut-être été confrontés à des chantiers de génie civil sur les routes de votre commune ces derniers temps ? Nous vous prions de nous en excuser. Nous construisons pour vous le réseau de télécommunication du futur. Cette infrastructure, basée sur la fibre optique jusque dans les quartiers (FTTS), sera terminée à fin décembre. Grâce à la large participation de la commune, ce déploiement a été possible rapidement et sur la plus grande partie du territoire.

Qu'est-ce que cela signifie exactement pour vous ?

En qualité d'habitant de la commune d'Ursy, vous allez pouvoir profiter dès la mi-janvier de ce nouveau réseau à très haut débit. Vous pourrez alors apprécier l'internet ultra-rapide et l'excellence des images de la télévision en ultra-haute définition.

Testez vous-même la future vitesse de votre raccordement en suivant le lien swisscom.ch/fibreoptique

Carte enfants



Saviez-vous que pour CHF 30.- par an seulement, un enfant entre 6 et 15 ans voyage gratuitement dans toute la Suisse s'il est accompagné par une personne détenant un titre de transport valable ?

Les transports publics proposent deux cartes permettant cela :

- La Carte Junior, pour voyager avec les parents
- La Carte Enfant accompagné, pour voyager avec un accompagnant autre que les parents

Promotion :

Jusqu'au 31 janvier 2018, les cartes Juniors et Enfants accompagnés sont en promotion avec une réduction de 50% soit CHF 15.- seulement au lieu de CHF 30.-.

Retrouvez toutes les informations utiles sur www.cff.ch/enfants ou auprès de votre point de vente préféré.

Rappel : les enfants jusqu'à 6 ans voyagent gratuitement en Suisse si l'accompagnant possède un titre de transport valable.

ENCORE PLUS
PROCHE DE
MOI...



... Grâce aux
nouveaux horaires,
je gagne du temps.

Meilleures cadences, plus de correspondances
Tous mes avantages sur tpf.ch

District de la Glâne

IR Nouveaux arrêts à Romont et Palézieux

Les InterRegio Genève-Aéroport – Genève – Lausanne – Fribourg/Freiburg – Bern – Luzern s'arrêtent dorénavant chaque heure à Nyon, Morges, Palézieux et Romont.

Ces villes bénéficient ainsi de relations directes vers/de Genève-Aéroport, Berne et Lucerne. La plupart des trains sont assurés par des rames CFF grandes lignes à deux étages.

RE Bulle – Romont – Fribourg/Freiburg (– Bern)

- La cadence d'un train toutes les 30 minutes est maintenue entre Bulle, Romont et Fribourg/Freiburg. Un train sur deux est prolongé jusqu'à Berne. En soirée, un train circule chaque heure entre Bulle et Fribourg/Freiburg. Les horaires sont adaptés de quelques minutes.
- A Fribourg/Freiburg, les correspondances sont améliorées avec les trains des lignes S20 et S21 en direction de Neuchâtel et Ins.
- Tous les trains sont assurés par des rames TPF.

S40 Fribourg/Freiburg – Romont

Inchangé : du lundi au vendredi, un train circule toutes les 30 minutes jusqu'à 20 h 00, chaque heure en soirée et le week-end. Les horaires restent similaires.

254 Romont – Sâles – Bulle

La ligne a l'avantage de passer désormais par Villariaz, ce qui améliore la desserte régionale.

258 Bulle – Vaulruz – Vuisternens-dt-Romont – Oron-la-Ville

La ligne assure des liaisons dans les deux sens pour les étudiants entre la vallée du Flon, Maules, Romanens et Bulle via Vuisternens.

455 Romont – La Joux – Le Crêt – La Verrerie

Une nouvelle ligne couvre le tracé entre Romont, Le Crêt et La Verrerie, ce qui permet une liaison directe depuis ces villages à destination de Romont.





District de la Glâne

471 Romont – Massonnens – Le Châtelard – Sorens – Bulle

La ligne dessert désormais les localités de Romont, Massonnens, Grangettes, Le Châtelard, Sorens et Bulle. Les villages d'Estévenens et de Villariaz sont quant à eux desservis par la ligne 482 Estévenens – Sommentier.

472 Romont – Porsel – Oron-la-Ville – Palézieux

La ligne bénéficie d'un tracé plus rapide et plus régulier diminuant ainsi le temps de parcours entre Romont et Palézieux. Les bus circulent via Chavannes-les-Forts. La Joux est desservie quant à elle par la nouvelle ligne 455.

473 Romont – Ursy – Palézieux

Les bus effectuent désormais un parcours plus rapide, sans détour, tous les jours avec une cadence horaire.

474 Romont – Ursy – Vauderens – Moudon

478 Romont – Dompierre – Lucens

Deux nouvelles lignes desservent ces localités avec correspondances sur le RER Fribourg | Freiburg à Romont et sur le RER Vaud à Moudon et Lucens.

482 Estévenens – Sommentier

Nouvelle desserte entre Estévenens, Vuisternens et Sommentier.

Horaire de fin d'année



Administration communale

L'Administration communale sera fermée du :

Lundi 25 décembre 2017 au mardi 2 janvier 2018, inclus

Dès le mercredi 3 janvier 2018 ouverture selon l'horaire habituel :

Lundi	8h30 à 11h30	16h00 à 19h00
Mardi	8h30 à 11h30	Fermé
Mercredi	8h30 à 11h30	Fermé
Jeudi	8h30 à 11h30	13h30 à 17h00
Vendredi	8h30 à 11h30	Fermé

Pour les appels téléphoniques, l'administration est desservie du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 (vendredi après-midi : fermé).



Déchetterie

Horaire d'ouverture de la déchetterie :

Mercredi	15h00 à 18h00 en hiver 15h00 à 19h00 en été (selon changement d'heure)
Vendredi	13h30 à 17h00
Samedi	09h00 à 11h45



Le Conseil communal souhaite à toute la population un Joyeux Noël et adresse à chacun ses vœux les meilleurs pour l'année 2018.